RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

DPATE 1
Affaire suivie par :
Emilie LAW-MAN-CO
Tél : 02 62 48 10 05
Mél : emilie.law-man-co@ac-reunion.fr
24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97443 Saint Denis CEDEX 9

Division des Personnels Administratifs Techniques et d'Encadrement

A Saint Denis, le 23/11/2026

Le recteur

à

Mesdames, Messieurs
le président de l'Université de La Réunion
les chefs d'établissement public
les chefs de division et de service
le délégué régional de la DRAJES
le directeur du CREPS
la directrice de Canopé
le directeur du CROUS
les directeurs de CIO
le directeur du SAIO
les inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré
les directeurs d'école du 1er degré

Objet : Parcours « Passerelle » – Accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale dans le corps des attachés d'administration de l'État (AAE) – Campagne 2027-2028

Annexe :
- Formulaire R7A – Candidature à l'accès au corps des attachés d'administration de l'État par la voie du détachement – Année scolaire 2027-2028

I/ Cadre général du dispositif

A l'issue du plan ministériel de requalification de la filière administrative (2021-2026), le dispositif permettant de faciliter le détachement de personnels enseignants du premier et du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale (Psy-EN) volontaires dans le corps des attachés d'administration de l'État (AAE) - Parcours Passerelle – est reconduit pour l'année 2027/2028.

Pour l'année scolaire 2027-2028, le contingent attribué à l'académie de La Réunion sera communiqué ultérieurement.

Les affectations sont prononcées en services académiques (rectorat, DSDEN) ou en établissement public local d'enseignement (EPLE), au 1er septembre 2027.

II/ Conditions et procédure de sélection

1. Champ d'application

Peuvent candidater les personnels titulaires relevant :

- des corps enseignants du premier et du second degré ;
- des personnels d'éducation ;
- des psychologues de l'éducation nationale.

Le détachement est prononcé conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique. Il constitue une position statutaire temporaire permettant l'exercice de fonctions dans un autre corps, avec possibilité d'intégration ultérieure.

Les personnels retenus bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi assurée par les Instituts du Service public (ISP).

L'académie de La Réunion est rattachée à l'ISP de Metz.

2. La commission académique

Une commission académique est instituée afin de garantir l'égalité de traitement des candidatures. Elle comprend :

- la directrice des relations et des ressources humaines, ou son représentant, en qualité de président ;
- un attaché d'administration de l'État exerçant les fonctions de secrétaire général d'EPLE ;
- un personnel de direction exerçant les fonctions de chef d'établissement.

La sélection comporte :

1. L'examen des dossiers de candidature et l'établissement de la liste des candidats convoqués ;
2. Un entretien destiné à apprécier l'aptitude aux fonctions administratives, la motivation et la cohérence du projet professionnel.

3. Le dossier de candidature

Le dossier comprend obligatoirement :

- le formulaire R7A dûment complété et mentionnant les vœux d'univers professionnel (services académiques ou EPLE) et de localisation au sein de l'académie ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation explicitant les compétences transférables, les acquis professionnels et le projet d'évolution professionnelle.

En raison des congés scolaires, il est recommandé d'anticiper l'envoi du dossier. Les candidatures sont à transmettre par courriel à dpate.secretariat@ac-reunion.fr **au plus tard le 26 mars 2027**.

Toute candidature incomplète ou transmise hors délai ne sera pas prise en compte.

Chaque document devra être enregistré au format PDF et respecter la nomenclature suivante :

- NOM_Prénom_formulaire_détachement_candidature_Passerelle_2027
- NOM_Prénom_CV_candidature_Passerelle_2027
- NOM_Prénom_lettre_motivation_candidature_Passerelle_2027

4. Le calendrier des opérations

Opérations	Dates de retour	Composition du dossier de candidature
Retour des dossiers de candidatures	26 mars 2027	- Formulaire de candidature (annexe R7A) - Curriculum vitae - Lettre de motivation
Commission de sélection des dossiers : étude des dossiers réceptionnés dans les délais	Du 30 mars au 2 avril 2027	
Entretien des candidats sélectionnés avec la commission académique	Du 5 avril au 13 avril 2027	
Transmission à la DGRH C2-1 des fiches de candidatures proposées pour contrôle et validation	15 avril 2027	
Arrêtés de détachement sortant	Juin 2027	

III / La gestion administrative des personnels retenus

1. Affectation et formation

Les personnels retenus sont affectés dans l'académie de La Réunion en qualité d'attaché d'administration de l'État à compter du 1er septembre 2027. Ils sont rémunérés et gérés par le rectorat.

Ils rejoignent leur poste dès la dernière semaine d'août afin de participer aux opérations de pré-rentrée et de faciliter leur prise de fonctions.

La formation à l'ISP de Metz est organisée selon le calendrier prévisionnel suivant :

- quatre semaines en septembre-octobre 2027 ;
- trois semaines en mars 2028 ;
- trois semaines en juin 2028.

Durant les périodes de formation, les intéressés ont le statut de stagiaire de la formation continue. Les frais afférents (transport, hébergement) sont pris en charge par le rectorat, conformément à la réglementation applicable.

Un tuteur est désigné pour accompagner l'agent durant la première année de détachement.

2. Situation administrative et durée du détachement

Le détachement est prononcé pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2027. Trois mois avant son terme, l'agent formule son choix :

- soit de réintégrer son corps d'origine au 1er septembre suivant ;
- soit de solliciter le renouvellement de son détachement.

En cas de renouvellement, le détachement est prononcé pour une durée d'une année, dans la limite de quatre ans. L'agent demeure, sauf nécessité de service ou demande conjointe, sur le poste occupé.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels enseignants, d'éducation et psychologues relevant de votre structure.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
le secrétaire général de région académique
secrétaire général d'académie

SIGNE

Erwan POLARD